

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 13 juillet 2007
(convocation du 2 juillet 2007)

Aujourd'hui Vendredi Treize Juillet Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme BRUNET Françoise, Mme BURGIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CARTRON Françoise, M. CASTEX Régis, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, M. DAVID Alain, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphane, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAORO Michèle, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FAYET Guy, Mme FAYET Véronique, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOUDEBERT Henri, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, M. JUPPÉ Alain, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MARTIN Hugues, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MERCIER Michel, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PIERRE Maurice, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. PUJOL Patrick, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SEUROT Bernard, M. SIMON Patrick, M. SOUBIRAN Claude, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BANNEL Jean-Didier à Mme BRACQ Mireille (à cpter de 13 h 30)	M. DUTIL Silvère à Mme. KEISER Anne-Marie
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel	M. FAVROUL Jean-Pierre à M. FLORIAN Nicolas ((à cpter de 13 h 30)
M. BOBET Patrick à Mme PARCELIER Mureil (à cpter de 13 h 30)	M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain ((à cpter de 13 h 30)
M. BREILLAT Jacques à M. REBIERE André	M. JUPPE Alain à Mme WALRYCK Anne ((à cpter de 13 h 30)
M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain	M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
M. CANOVAS Bruno à Mme CARLE DE LA FAILLE M. Claude (à cpter de 13 h 30)	M. LOTHAIRES Pierre à M. SIMON Patrick
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. CASTEL Lucien à M. BANAYAN Alexis	M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel ((à cpter de 10 h 30)
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max ((à cpter de 13 h 30)	M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
M. CORDOBA Aimé à Mme CONTE Marie-Josée ((à cpter de 13 h 30)	M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC ((à cpter de 13 h 30)
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PUJO Colette	Mme TOUTON Elisabeth à Mme VIGNE Elisabeth ((à cpter de 13 h 30)
M. DUPRAT Christophe à M. MERCHERZ Jean ((à cpter de 13 h 30)	M. VALADE Jacques à M. JUPPÉ Alain

LA SÉANCE EST OUVERTE

**Bilan 2006 de la Charte pour l'Environnement vers le Développement Durable et
priorisations des actions pour 2007-2008 - Proposition - Adoption**

Monsieur MERCIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Conseil de Communauté, lors de sa séance du 19 octobre 2004, a adopté la Charte pour l'Environnement vers le Développement Durable.

La charte, structurée autour d'enjeux déclinés en actions, n'a pas été conçue en objectifs permettant son évaluation quantitative et qualitative. Dès lors, la mise en œuvre des actions de la charte ne répond pas à des priorités définies au préalable mais à un planning de réalisation acté lors de son élaboration, permettant l'étalement des actions et la conduite en parallèle d'actions déjà engagées et nouvelles.

Pour autant, un travail est en cours avec l'agence d'urbanisme, visant à évaluer les impacts des actions de la charte sur notre environnement grâce à des indicateurs qui pourraient permettre à terme de mesurer l'évolution des consommations d'eau ou des émissions de CO₂ par exemple.

Le bilan 2006 ci-après est donc une présentation de l'avancée de réalisation des actions par rapport au planning initial et non un bilan des effets de ces actions sur l'environnement.

I - Bilan 2006 de la Charte

Le bilan de l'année 2005 avait fait apparaître un taux de mise en œuvre des actions de près de 50 %, avec 41 actions sur 84, initiées dès la première année. La programmation 2006 prévoyait le démarrage de 25 actions, parmi lesquelles 8 ont démarré par anticipation en 2005, 3 ont été différées en 2007 ou 2008, 5 restent à réaliser et 9 ont été initiées ou réalisées.

C'est donc au total 50 actions de la Charte qui ont été initiées entre 2005 et 2006, soit 59 %.

Parmi celles-ci, beaucoup constituent des actions innovantes, rendent compte de marges de progrès importantes réalisées par la Communauté Urbaine ou contribuent à conforter sa position de leader dans certains domaines de compétence.

Les actions phares de 2006 sont les suivantes :

Enjeux transversaux :

La CUB s'est distinguée particulièrement en 2006 grâce à la mise en œuvre d'actions permettant de progresser considérablement en matière de commande publique responsable plaçant la Communauté en position de leader en la matière parmi les grandes collectivités régionales avec lesquelles nous partageons notre expérience.

L'action n° 5 « Mettre en place les moyens d'information, de partage d'expériences et d'assistance pour l'intégration des clauses spécifiques dans les CCTP » en lien avec l'action n° 4 « Mettre en place un groupe de travail multidisciplinaire sur les clauses et les conditions d'attribution des marchés publics », anticipée dès 2005, a abouti à la mise en place d'une politique d'achats responsables avec la passation, en 2006, d'une vingtaine de marchés incluant des clauses sociales.

Dans le cadre de l'appel à projet de l'ADEME et de la Région pour des politiques d'achats éco et socio responsables, la Communauté Urbaine bénéficiera d'un accompagnement par un cabinet spécialisé pour la définition du volet environnemental de la politique d'achats de notre établissement.

Les paysages et le cadre de vie :

En matière d'espaces naturels sensibles, domaine traditionnel de compétence du Conseil Général, la CUB souhaite se positionner comme l'échelon territorial pertinent pour développer une politique de préservation et de mise en valeur des espaces naturels et agricoles cohérente et homogène sur son territoire et s'investit dans des domaines d'actions innovants.

La mise en œuvre des actions n° 11 « Développer des programmes de mise en valeur du patrimoine naturel », n° 12 « Participer à la recherche en vue de valoriser et de renforcer la diversité biologique » et n° 22 « Effectuer un suivi du recensement cartographique des activités agricoles », s'est traduit par la relance du projet de Parc des Jalles grâce au financement des projets communaux, à hauteur de 450.000 € pour 2005/2006.

Dans ce cadre, les projets suivants ont été engagés :

- financement du colloque du SIJALAG,
- élaboration d'un cahier des charges pour le choix du bureau d'études devant élaborer en 2007 la Charte environnementale et paysagère du Parc des Jalles,
- lancement de la démarche pour la création de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier et un premier projet expérimental pour la redynamisation de la vallée maraîchère,
- engagement des communes dans le Plan Départemental de Randonnées,
- travail d'élaboration d'une plaquette de communication sur le Parc des Jalles,
- préparation de la démarche Document d'Objectifs Natura 2000.

Le bruit :

La Communauté Urbaine s'est impliquée dès 2003 par l'intermédiaire du projet européen GIpSyNOISE dans une démarche innovante visant à élaborer et mettre au point un logiciel dédié de cartographie du bruit.

En 2006 la CUB a testé le logiciel cartographique GIpSyNOISE et a fait l'acquisition du logiciel de calcul Cadna A.

Depuis début 2007, elle est opérationnelle et peut mettre son savoir faire au service des communes qui la solliciteraient en vue de la réalisation de leur cartographie du bruit.

Dans le cadre de l'évaluation du PDU, il est prévu une campagne de mesures du bruit sur les corridors du tramway et à proximité.

L'air et l'énergie :

Concrétisation en 2006 d'un long travail de partenariat (Conseil Régional, Conseil Général et ADEME) initié par la CUB, avec la création de la première Agence Locale de l'Energie, soutenue par la Communauté Européenne (action n°51).

Les actions en faveur du développement d'une flotte de véhicules non polluants en matière de transports en commun (bus GNV, Tramway, navettes électriques) comme de véhicules de service, inscrites notamment dans le Plan des Déplacements Urbains, permettent à la CUB de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère de son territoire : actions n° 44 « *Intégrer la prévention des nuisances atmosphériques dans le choix des motorisations des véhicules communautaires en fonction des types d'usage* » et n° 45 « *Participer à la promotion de nouveaux types de solutions collectives (co-voiturage, PDE)* »

Cette démarche de progrès, inscrite également dans le PDU, prévoit de *renouveler les achats en technologies propres* à 30 % pour les véhicules communautaires et 50 % pour les bus. Concernant les véhicules communautaires, l'objectif est dépassé depuis 2003. Concernant les bus, la totalité des achats de nouveaux véhicules sont des véhicules propres : livraison en 2006 de 111 autobus GNV confortant la CUB dans son rôle de leader dans ce domaine.

Dans le cadre du Plan de Déplacement des Employés, la mise à disposition des agents d'un parc de 2 roues est en constante progression : offre de 115 vélos et 6 scooters électriques et mise en œuvre du remboursement de l'abonnement au réseau TBC.

Enfin, rencontre d'une action innovante et d'une action exemplaire, la restructuration de l'Hôtel communautaire illustre la volonté de la CUB de « *Développer le recours aux énergies renouvelables pour la production d'eau chaude sanitaire et le chauffage des équipements collectifs* » (action n°53) par le choix de la géothermie devant assurer 30 % du chauffage et des panneaux photovoltaïques.

L'eau et l'assainissement :

Une forte volonté d'innovation a permis la mise en œuvre du projet de production d'eau industrielle permettant de prendre sur la ressource superficielle pour alimenter en eau les industries de la presqu'île d'Ambès (action n°60). On assiste à une montée en puissance progressive de l'activité de ce service avec le raccordement de nouvelles entreprises en 2006.

Par ailleurs, la mise en place de la télé-relève permettra le suivi en continu des consommations de chaque usager et donc la télédétection de fuites éventuelles.

Le suivi des consommations d'eau des installations communautaires sera l'une des actions proposées dans le Plan Patrimoine Durable dont la phase diagnostic a été réalisée en 2006 (action n°61 et 70).

Les déchets :

L'adoption en février 2006 du plan « centres de recyclage » prévoit la construction de 6 nouveaux centres fixes (2007/2009 pour 7.500.000 €), la création de centres intermédiaires pour répondre aux besoins à court terme (2006 pour 1.688.000 €). En ce qui concerne les déchets ménagers spéciaux, des armoires ont été mises en place dans 14 centres.

La CUB tend vers une offre de service optimale en terme d'horaires et de catégories de déchets acceptés et améliore ainsi la collecte et le tri des déchets à la source.

II - Actions innovantes 2007 et priorisation des actions par grandes thématiques pour 2007/2008

Les deux premières années de mise en œuvre du plan d'actions de la Charte pour l'environnement vers le développement durable ont mis en lumière un bon taux d'initiation des actions (65 % en 2005/2006) et la mise en œuvre de projets transversaux innovants regroupant plusieurs actions à initier en 2007, tels que :

Le Plan Patrimoine Durable : Il prévoyait un diagnostic du patrimoine bâti communautaire (eau, énergie, déchets, accessibilité), réalisé en 2006. Ce diagnostic contient des données qui permettront, en 2007, de délivrer notamment des certificats énergétiques pour chaque bâtiment communautaire et de définir une stratégie d'intervention visant à réduire nos consommations d'énergie (Actions n°55, 57 et 58) et d'eau tout en en assurant leur suivi dans le temps (actions n°61 et 70) ;

Le référentiel de qualité environnementale du bâti et le référentiel de qualité urbaine et d'aménagement durable du cadre de vie : En cours de réalisation, ils s'adresseront aux maîtres d'ouvrage publics et privés de l'agglomération. Ils fixeront des objectifs tout en servant de guide, afin de garantir une meilleure prise en compte des principes de développement durable sur le territoire communautaire dans les opérations de construction, d'aménagement des espaces publics notamment (actions n°8, 9, 27 et 33). Ils s'inscrivent dans le cadre du Plan d'actions pour une Ville Durable ;

Le Plan Climat et le bilan carbone du territoire préalable à la mise en place d'un Agenda 21 communautaire votée en juillet 2006 ;

Le Réseau Nature et le soutien aux activités maraîchères sur le parc des Jalles, qui poursuivent la politique de préservation et de mise en valeur des espaces naturels majeurs du territoire.

Considérant le bilan 2005/2006 et les nouvelles priorités en matière de Développement Durable définies pour 2007 ainsi que les travaux menés fin 2006 par le Conseil du Développement Durable (C2D) nous proposons une nouvelle approche de la Charte.

En effet, il serait opportun pour une meilleure lisibilité de ce document et faciliter la cohérence avec les documents à venir (Plan Climat, Agenda 21), de raisonner en terme d'axes thématiques prioritaires favorisant une approche transversale et globale, plutôt que par grands enjeux. Les nouveaux axes thématiques seraient les suivants :

Axe 1 : Aménagement durable/habitat durable

Axe 2 : Energie/Plan climat

Axe 3 : Espaces naturels/paysages/préservation des ressources naturelles (eau)

Axe 4 : Déplacements durables/mobilité

Axe 5 : Eco exemplarité/sensibilisation

Ces axes intégreront des objectifs inscrits dans la Charte, des objectifs issus des nouvelles orientations communautaires, des objectifs proposés par le Conseil de Développement Durable dans le cadre d'une collaboration constructive avec les membres représentants de la société civile et des habitants des 27 communes. Ils se déclineront en actions à poursuivre ou restant à réaliser.

Ils sont présentés dans le tableau ci-après.

Nouveaux axes pour 2007/2008	Objectifs correspondants (issus de la Charte, des nouvelles orientations communautaires et du C2D)	Actions mises en œuvre en 2005/2006 restant prioritaires en 2007/2008	Actions prioritaires à initier en 2007/2008
Axe 1 Aménagement Durable/ Habitat durable	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la prise en compte du développement durable et de la qualité environnementale dans l'aménagement (mettre en place différents outils méthodologiques et les référentiels), - Développer l'exemplarité de la CUB dans l'intégration du développement durable et de la HQE en matière de gestion du domaine bâti, de constructions tertiaires et de logements, - Priorité 3 du C2D « Actions visant à limiter le volume sonore » à partir d'une meilleure gestion de l'espace pour éviter les conflits d'usage (documents d'urbanisme, transports). 	<ul style="list-style-type: none"> action 9 « Finaliser la démarche de HQE appliquée à l'aménagement des espaces publics » action 14 « Mettre en place un outil de suivi de la qualité du cadre de vie » action 27 « Maintenir à jour la cartographie sonore et la densifier sur les zones de conflits » action 33 « Créer un programme pour construire l'exemplarité de la CUB » (bruit) action 53 « Développer le recours aux énergies renouvelables pour la production d'eau chaude sanitaire et le chauffage des équipements collectifs » action 59 « Définir une politique et des moyens pour la prévention des effets du ruissellement et la réutilisation des eaux pluviales » 	<ul style="list-style-type: none"> action 26 « Mettre en synergie le PLU, le PDU et la cartographie des ambiances sonores » action 8 « Mettre en œuvre une grille d'analyse des projets » action 36 « Participer à l'étude des moyens de limitations des conséquences des inondations » action 68 « Réaliser et diffuser des documents spécifiques à l'attention des professionnels »
Axe 2 Energie / Plan Climat	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le développement des énergies renouvelables sur le territoire, - Maîtriser notre consommation énergétique et construire l'exemplarité CUB, - Contribuer à la préservation de la 	<ul style="list-style-type: none"> action 44 « Intégrer la prévention des nuisances atmosphériques dans le choix des motorisations des véhicules communautaires en fonction des types d'usage » et action 45 « Participer à la promotion de nouveaux types de solutions collectives (co-voiturage, PDE) » action 52 « Contribuer au développement de l'énergie solaire pour la régulation thermique des bus et des bâtiments » PPD : action 55 « Contribuer à la réalisation d'un bilan énergétique par type de 	<ul style="list-style-type: none"> action 50 « Maintenir à jour la cartographie de la qualité de l'air »

	<p>qualité de l'air,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer les Bilans Carbone®, - Priorité 6 du CDD « La domestication de la consommation d'énergie pour respirer une meilleure qualité de l'air » au travers du développement du recours aux énergies renouvelables et de la réduction des pollutions dues aux transports et aux activités. 	<p>consommateur et par énergie sur le territoire communautaire »</p>	
<p>Axe 3 Espaces Paysages / Préservation ressources (eau)</p>	<p>Naturels / des naturelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser et protéger le patrimoine naturel et favoriser la biodiversité, - Valoriser la diversité des paysages par le maintien d'une activité agricole périurbaine, - Préserver la qualité des ressources et des milieux aquatiques, - Maîtriser l'utilisation de l'eau, - Priorités 1 et 2 du C2D « La valorisation de la diversité des paysages » par le maintien et la diversité de l'activité agricole périurbaine et « Veiller à la maîtrise de l'utilisation de l'eau » par la prévention des effets du 	<p>action 11 « Développer des programmes de mise en valeur du patrimoine naturel », action 12 « Participer à la recherche en vue de valoriser et de renforcer la diversité biologique »</p> <p>action 22 « Effectuer un suivi du recensement cartographique des activités agricoles »</p> <p>action 60 « Poursuivre le développement de la production d'eau industrielle à partir de la ressource superficielle » action 62 « Finaliser les périmètres de protection des ressources souterraines »</p>	<p>action 10 «Mettre en place un outil de suivi des programmes en cours » action 13 « Créer un partenariat en vue de réaliser un état du parc d'arbres et définir des critères pour la plantation de nouveaux arbres » action 15 « Etudier les possibilités de rééquilibrage des espaces verts sur l'agglomération » action 23 « Promouvoir l'utilisation de guides des pratiques agricoles raisonnées ou biologiques » action 24 « Favoriser le maintien d'une activité agricole traditionnelle »</p>

	ruissellement et la réutilisation des eaux pluviales, le développement de l'eau industrielle et le suivi des consommations.		
Axe 4 Déplacements Durables / Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le développement des cheminements doux, - Améliorer la gestion des nuisances sonores liées aux transports, - Améliorer la connaissance, la gestion et la sécurité du transport des matières dangereuses, - Priorité 1 du C2D «La valorisation de la diversité des paysages » par la poursuite et le développement des actions en matière de déplacements doux. 	<p>action 19 « Etudier et développer les possibilités de cheminements doux entre les grands espaces de l'agglomération »</p> <p>action 20 « Promouvoir et développer les axes cyclables »</p> <p>action 21 « Promouvoir et développer les axes piétonniers »</p> <p>action 45 « Participer à la promotion de nouveaux types de solutions collectives (co-voiturage, PDE) »</p>	action 46 « Participer au développement de l'usage du vélo »
Axe 5 Eco –exemplarité / Sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer les principes du développement durable dans la politique d'achat et les marchés publics, - Poursuivre le projet Plan Patrimoine Durable, - Poursuivre la mise en place de 	<p>action 4 « Mettre en place un groupe de travail multidisciplinaire sur les clauses et les conditions d'attribution des marchés publics »</p> <p>et</p> <p>action 5 « Mettre en place les moyens d'information, de partage d'expériences et d'assistance pour l'intégration des clauses spécifiques dans les CCTP »</p> <p>action 69 « Mettre en place des actions pour sensibiliser les foyers à la limitation des consommations et aux conséquences de l'imperméabilisation »</p>	<p>action 1 « Mettre en place un groupe d'animation de suivi et de réalisation de bilans »</p> <p>action 54 « Développer l'information des habitants lors de la demande de permis de construire » (mission de l'ALE)</p> <p>PPD : actions n°57 « Former et informer le personnel d'entretien et des services achat à la maîtrise des consommations énergétiques et n°58</p>

	<p>composteurs et récupérateurs d'eaux pluviales auprès des particuliers,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer les outils d'évaluation des politiques communautaires, - Développer la concertation et l'éducation au développement durable, - Priorité 5 du CDD « Développer la concertation au travers du renforcement du C2D ». 	<p>action 73 « Poursuivre les propositions d'implantation de composteurs individuels et les programmes de formation et de suivi »</p> <p>PPD : actions n° 61 « Mettre en place les outils permettant à la CUB de construire son exemplarité (développement du suivi des consommations) » et n° 70 « Mettre en place des actions spécifiques destinées aux personnels et services de la CUB »</p>	<p>« Travailler à la diffusion de l'objectif de maîtrise des consommations énergétiques vers les communes » (mission de l'ALE).</p>
--	---	---	---

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- adopter les nouveaux axes thématiques définis pour la Charte pour l'Environnement vers le Développement Durable,
- approuver les priorités fixées pour la période 2007/2008.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 juillet 2007,

Pour expédition conforme,
Le Président

M. Vincent FELTESSE

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
3 AOÛT 2007**